

# La bicyclette de

**dérailleurs**  
derailleurscaen.net



**N°30 – décembre 2021**

## **Et le Code de la Route !!!**

L'auteur est A vélo, Simone ! (@VeloSimone) qui se définit comme "Vélotafeuse depuis 1996, féministe et danseuse de tango parisienne et porteña. Mes Tweets devraient engager les pouvoirs publics."

Quand un.e cycliste se plaint du comportement d'automobilistes, la plupart répondent : "oui mais les cyclistes, ils grillent les feux". Au-delà du fait que justifier une infraction par une autre infraction est débile, cette comparaison n'a aucun sens.

Voilà pourquoi :

Quand un.e cycliste grille un feu (oui, cela arrive) il ou elle sait parfaitement que c'est une infraction. Quand je le fais, c'est souvent pour ma propre sécurité, pour ne pas me retrouver dans l'angle mort d'un poids lourd, par exemple ou pour m'éloigner de la horde de voitures.

Si je suis prise en flagrant délit, je ne vais pas me défendre en hurlant que j'ai le droit (sauf si panneau M12). A la rigueur, je vais expliquer pourquoi je le fais. Mais je ne nie pas qu'il s'agisse d'une infraction. Je SAIS que ça l'est. Je connais le code, j'ai mon permis.

Et c'est bien là toute la différence avec les automobilistes. C'est qu'en réalité, de nombreux.ses automobilistes qui nous reprochent de ne pas avoir le permis (spoiler : on est beaucoup à l'avoir)... ne connaissent en fait pas vraiment le code de la route ! Ils-elles ne savent pas à quoi sert le sas vélo, ne savent même pas que c'est interdit d'y être, me regardent avec un air bovin quand je leur dis que ça équivaut à un dépassement de ligne d'arrêt du feu (késako "ligne d'arrêt du feu"?) et donc passible de 135 € d'amende.

Et quand je leur reproche d'y être, ils-elles me répondent : "ça va, y avait personne !" alors que précisément, le sas vélo DOIT être libre pour qu'il serve aux vélos ! Mais pour savoir ça, il faut connaître le code...

Les automobilistes ne savent pas non plus qu'il est interdit de klaxonner sauf danger immédiat, et que non, un.e cycliste qui roule devant eux, ce n'est pas un danger immédiat. Ils ne savent pas que l'amende peut aller jusqu'à 150€.

Ils-elles ne savent pas qu'il faut 1 mètre de distance latérale avec un.e cycliste pour dépasser. Ou alors ils-elles le savent, mais pensent que s'il n'y a pas la place, c'est au-à la cycliste de se serrer sur la droite pour la-le laisser (spoiler : non).

D'ailleurs, corollaire de la situation plus haut : les automobilistes croient que les cyclistes doivent serrer à droite dans tous les cas. Spoiler : non. Et d'1, cette obligation vaut pour tous les véhicules (voitures y compris). Et de 2, quand des voitures sont stationnées, pour éviter l'emportierage, qui peut être mortel, les cyclistes peuvent (et devraient toujours) s'en éloigner. Si, de ce fait, les automobilistes n'ont pas la place de doubler.. il faut attendre sagement derrière! Oui, je sais, un truc de ouf, la teub risque de tomber, toussa...

Ils-elles ne savent pas qu'on n'a pas le droit de s'engager dans un carrefour s'il n'y a

pas la place pour le dégager. Et même si le feu est vert, si la circulation est bouchée de l'autre côté du carrefour, il faut attendre AVANT le carrefour. Là encore, amende de 135€. Ah ?

Je ne parlerai pas des panneaux M12 qui permettent aux cyclistes de passer au rouge. Combien de fois me fais-je klaxonner (interdit) par un.e automobiliste immobilisé.e au feu et jaloux.se de me voir passer (bah achète-toi un vélo si tu veux passer au rouge) Ils-elles ne savent pas que quand un véhicule tourne il doit laisser la priorité aux cyclistes sur leur bande ou piste cyclable et qui vont tout droit, même si le marquage au sol n'est pas évident (gros défaut des marquages au sol, mais ça n'empêche pas de connaître le code...)

Et last but not least, ils-elles ne savent pas que la plupart des pistes cyclables ne sont PAS obligatoires. Ils ne savent pas distinguer un rond d'un carré (programme de 1re année de maternelle). Ne savent plus ce que panneaux ronds, carrés ou triangulaires veulent dire.

Alors quand un.e automobiliste se croit malin en postant des photos de feu rouge et en écrivant : "Les cyclistes, c'est quoi, ça ? Les autres, dites rien !", ça me fait bien rigoler, parce que ce sont les mêmes qui NIENT et IGNORENT les règles que j'ai citées plus haut.

Rajout après avoir lu certains commentaires : les automobilistes ignorent aussi que le clignotant ne donne pas la priorité. Combien de fois dois-je piler alors que la voiture n'était pas encore engagée à mon arrivée, je râle, et l'automobiliste répond: "mais j'avais mis le cligno!"

Enfin, je crois que les automobilistes savent qu'il est interdit de s'arrêter/stationner sur la piste/bande cyclable. Mais ils-elles ne savent pas que c'est PLUS interdit que la double-file : 135€ contre 22€. On m'a souvent dit : "Je ne peux pas me mettre en double file !"

En effet. Mais encore - sur la piste/bande cyclable. Dans un cas vous embêtez les automobilistes. Dans l'autre vous mettez les cyclistes en danger de mort. Mais ça, encore une fois, ils-elles n'en ont aucune idée. La notion de mise en danger des cyclistes leur passe par dessus la tête.

## **La Sécurité Routière pratique le *victim blaming* à l'encontre des usagers vulnérables**

Le journal Libération a exploré un an de tweets et retweets du compte officiel de la Délégation à la Sécurité Routière, ainsi que les messages et vidéos ainsi relayés. Le résultat est édifiant, dans la plupart des cas il est demandé aux piétons et cyclistes d'assurer eux-mêmes leur protection alors que les automobilistes, pourtant responsables de la grande majorité des accidents impliquant des usagers dits «vulnérables» (piétons, cyclistes, trottinettes), sont peu mis face à leurs responsabilités.

Sur 96 publications sur Twitter de la Délégation à la Sécurité Routière concernant la sécurité des usagers vulnérables, 57 demandent à ces derniers de prendre des mesures pour assurer leur propre sécurité, 32 sont plutôt neutres, et seulement 7 s'adressent aux conducteurs de véhicules motorisés pour leur demander d'adapter leur comportement.

En psychologie sociale, le *victim blaming* est l'attitude qui consiste à blâmer les victimes d'un incident ou d'un accident, et donc à les rendre responsables de ce qui leur arrive. Le déni de la victime (le report de la faute sur la victime) est l'une des méthodes classiques de la neutralisation de la culpabilité identifiée par la psychologie comportementale et la sociopsychologie de la délinquance.

C'est aussi pour cela qu'en matière de sécurité routière, on peut impunément continuer à tuer sans aller en prison...

De ce fait, la question qui se pose est : à quoi sert la Délégation à la Sécurité Routière si ce n'est maintenir le régime de terreur motorisé piloté par les automobilistes et les motards? Elle n'est donc qu'une émanation de plus de la violence motorisée.

En une année de tweets et retweets, cette délégation ne rappelle quasiment jamais aux automobilistes l'obligation de s'arrêter pour laisser passer les piétons, la distance de sécurité réglementaire en cas de dépassement de cycliste, la nécessité d'adapter la vitesse en ville ou de respecter la limite des 30 km/h, de plus en plus adoptée dans les grandes villes de France.

Pire, ce compte officiel de la Délégation à la Sécurité Routière passe une partie de son temps à faire la promotion des messages de l'association Prévention Routière, une association en très grande partie financée par les assurances automobiles... ou tout simplement à cirer les pompes de l'industrie automobile !

La « Sécurité Routière » n'a donc pas pour objectif réel d'améliorer la sécurité routière, mais seulement de mettre le couvercle sur la responsabilité réelle de l'insécurité routière, à savoir les automobilistes qui utilisent des voitures dont la vente est vitale pour les profits de l'industrie automobile...

« Nuit Grave » 9/11/2021

### **Mon p'tit vélo et moi**

Nous avons toujours eu deux véhicules :

-notre voiture, à moteur, que j'utilise ; eh oui, 45 km pour aller travailler, autant pour rentrer...

-son vélo, qu'il utilise : 8 à 10 km aller, plus retour et...10, 15, 20 supplémentaires pour les courses, réunions, rendez-vous divers. C'est super, pratique, économique, écologique !

Tout cela roule bien ainsi des années durant. Le temps pédalant lui aussi, me voici à la retraite. Alors, quand je sors pour des achats, des rendez-vous ou retrouver mes copines, j'entends : Lui « Tu prends ton vélo ? » Moi « Ha, il fait humide ; tu as vu ce vent ; Hou, c'est loin quand même ; et, avec cette côte pour rentrer ! »

Bon, je l'avoue, le vélo est super bien quand c'est L'Autre qui pédale et transpire.

Puis, ainsi encouragée inlassablement, je me lance, je souffle, je peine puis, c'est le Plaisir : je trouve mon tempo, les jambes qui poussent, le nez en l'air.

Finis les parkings bondés les heures de pointe et les bouchons. Je file et double ! Que c'est bon, cette liberté !

Et, cerise sur le guidon : oxygénation, musculation, endurance. Merci à Lui d'avoir insisté.

Aujourd'hui, mon p'tit vélo et moi, c'est pas que dans la tête !

Isabelle S.

### **Ambassadeur à vélo**

Peut-être certains d'entre vous ont-ils lu dans la presse (comme moi) ou entendu parler de Michael Craig Gradwell qui mérite un soutien reconnaissant de notre part. On parle fréquemment du vélo confortant la santé en pensant d'abord aux activités physiques (les muscles) mais il faut aussi songer à la tête...

Ainsi faut-il citer Michael Craig Gradwell, âgé de 75 ans atteint d'une SLA (infernale « sclérose latérale amyotrophique » dite aussi « maladie de Charcot ») provoquant chez lui un blocage d'élocution mais lui permettant encore de faire du vélo.

Il a décidé de se lancer, Ambassadeur de l'Institut du Cerveau pour recueillir des dons, dans un périple cycliste ; relier Donaueschingen (en Allemagne) à Constanza (en Roumanie) soit un peu plus de 2800 km ! Un exploit et la preuve que le vélo est facteur d'énergie.

Il reste à le remercier de son merveilleux exemple en lui souhaitant un accueil chaleureux à Constanza

CR

## Ramasse-miettes-Fourre tout

« Une hilarité réjouissante et une superbe déconstruction de tous les arguments anti-vélo. Recul, chiffres et données à l'appui, l'auteur met en lumière l'emprise de la voiture sur les cerveaux français, citoyens et décideurs. Et si on se mettait à regarder les zones de stationnement comme des pistes cyclables occupées » (confisquées).

*Pourquoi pas le vélo ? de Stein Van Oosteren Ecosociété  
commentaire Revue 200 N°30*

« Avec le vélo, ce sont les sens qui racontent l'espace »  
Des personnalités évoquent les révolutions discrètes de la bicyclette, ses valeurs et les enjeux politiques qui ont traversé son histoire. Pour le couple formé par l'autrice-interprète et le compositeur, le vrai voyage est ainsi à vélo quand les territoires se découvrent au rythme du pédalier.

*Emilie Quinquis, Yann Tiersen Album Infinity – Le Monde 8 août 2020*

*NB : ces deux artistes vivent sur l'île d'Ouessant. Ils ont pratiqué une tournée à vélo en 2014, la tournée des disquaires indépendants de Bretagne.*

A vélo, il reste des sommets à gravir pour une réelle égalité femme-homme  
Si, au départ, la bicyclette a pu représenter un outil d'émancipation féminine, aujourd'hui, sa pratique reste conditionnée au genre, en particulier dans les grandes compétitions sportives. Mais des femmes se battent pour changer les mentalités, témoigner.

*Claire Floret, coordinatrice du projet « Donnons des elles au vélo »*

*Claire est coureuse amatrice dans l'équipe N2 du Club Omnisport de Courcouronnes  
Cyclisme Féminin et membre élue du Conseil Fédéral F.F.C.*

*Le Monde août 2020*

Comment l'info nous trompe :



## Appel à cotisation 2022

Pensez à renouveler votre adhésion : le nombre d'adhérents est important car, au delà de l'aspect financier, c'est souvent le seul critère retenu par les collectivités territoriales pour juger de notre crédibilité. Vous pouvez imprimer le document d'adhésion accompagnant la présente lettre et joindre un chèque mais le plus simple reste l'adhésion en ligne via HelloAsso : <http://derailleurscaen.net/adhesion>

**Merci à tous pour votre fidélité.**

**Association Déraillieurs – Maison du Vélo – 54 Quai Amiral Hamelin – 14000 CAEN**

courriel : [contact@derailleurscaen.net](mailto:contact@derailleurscaen.net) - site <http://derailleurscaen.net>

Membre de la FUB : Fédération des Usagers de la Bicyclette

Membre de l'AF3V : Association Française de développement des Vélorouteuses et Voies Vertes

SIRET : 512 929 704 00025



**MAISON DU VÉLO**

